

Logements Touristiques

ÉCOLOGES "BLEU MINUIT" SUR LE CAMPING DE THÉZILLIEU

Le bail emphytéotique validé, les implantations sont prévues pour juin.

La société Ephèle Thézillieu exploite une activité d'hôtellerie insolite au travers de la location et de l'exploitation de lodges et a identifié le site camping communal du Genevray pour y exploiter une activité de ce type, notamment en raison de son environnement et avec pour objectif d'exploiter ce parc d'écologes à l'année et non de façon uniquement saisonnière.

La Commune a travaillé ce projet avec «Bleu Minuit» dans le but de dynamiser

son activité économique et touristique et d'élargir son offre d'hébergement.

La société « Ephèle Thézillieu » se



propose d'installer un maximum de 14 écologes sur le site ce qui nécessite qu'elle puisse détenir des droits réels sur

les parcelles susvisées.

Le Conseil Municipal a donc de conclure un bail emphytéotique de 25 années entières et consécutives pour la mise à disposition de l'ensemble des emplacements de camping qui recevront les écologes ainsi que des bâtiments sanitaires et anciens gîtes.

Le bail consenti est accepté moyennant une redevance principale annuelle se composant d'une part fixe d'un montant de 28 000€ HT, ramenée à 22 000€ HT les douze premiers mois du bail.

Les travaux de terrassement ont débuté le 20 mars.

Marais de Vaux



LE MARAIS DE VAUX ET LES ÉTANGS DU GENEVRAY OBTIENNENT OFFICIELLEMENT LE LABEL RAMSAR AU TITRE DES « MARAIS ET TOURBIÈRES DES MONTAGNES DU BUGÉY »

Le vendredi 22 mars, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, la bonne nouvelle est tombée.

2 nouveaux territoires de l'AIN obtiennent officiellement le label Ramsar :

-Le marais de Lavours, par l'extension du site existant au site «Lac du Bourget - Marais de Chautagne et de Lavours».

-Les «Marais et tourbières des montagnes du Bugéy» dont le Marais de Vaux plus grande zone humide

d'altitude du Département de l'AIN et les étangs, zones humides et pelouses sèches du Genevray à Thézillieu.

Le label RAMSAR valorise les zones humides internationalement reconnues pour leurs richesses, leurs raretés ou encore pour leurs richesses biologiques.

«Le patrimoine naturel de notre Commune et ses zones humides emblématiques labélisées ENS (Espace Naturel Sensible) sont une nouvelle fois mises à l'honneur. Cela confirme notre Commune de Plateau d'Hauteville comme une destination touristique de nature, mêlant subtilement préservation de l'environnement et développement»

Il convient de remercier toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour obtenir

ce label, fruit d'un travail au long cours sur nos marais et nos étangs, par les programmes de restaurations successives des zones humides, la mise en place du sentier sur pilotis et demain du sentier d'interprétation sur le marais de vaux, les crapauducs sur les étangs de Genevray, la labélisation ENS par le Conseil Départemental de l'AIN.

Tout ce parcours accompagné par le Conservatoire des Espaces Naturels, Le Syndicat de rivière (SIABVA puis SR3A), les services du Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.

La Commune poursuit également ses investissements avec l'aménagement des abords du plan d'eau des Lésines.

Étang des Lésines

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DU PLAN D'EAU DES LÉSINES

Contexte

La Commune s'est engagée dans un projet d'aménagement et d'organisation de l'accueil sur le plan d'eau des Lésines, en coordination avec le projet de sentier d'interprétation et d'implantation de signalétique et de mobilier porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.

Ce projet bénéficie de financements du Département de l'Ain et du FNADT à hauteur de 77% cumulés pour un montant estimatif de travaux de 102 330€ HT.

La Commune est accompagnée par FP-ETC pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Projet :

Le marché de travaux concerne le déplacement de la zone de stationnement et la végétalisation de l'aire d'accueil située devant le plan d'eau des Lésines ainsi que l'organisation de la circulation sur le site.



Consultation :

Une consultation a été organisée avec avis d'appel public publié du 23/02/2024 au 15/03/2024

Offres :

4 offres ont été réceptionnées et le Conseil Municipal a validé l'offre de l'entreprise Vincent TP, offre la mieux-disante pour un montant de 101 479€ HT pour la tranche ferme (estimation du maître d'œuvre à 102 330€ HT) et 6 160€ HT pour la tranche optionnelle qui concerne la reprise de la voirie

PÊCHE AUX LÉSINES : LA COMMUNE S'ENGAGE À PRENDRE EN CHARGE LES INTERVENTIONS FAUCARDAGE DES HERBIERS DE L'ÉTANG POUR UNE ANNÉE TEST

Depuis quelques années l'étang de pêche des lésines nécessite un entretien et un faucardage des herbes envahissantes qui perturbent l'activité des pêcheurs.

En accord avec le Conservatoire des Espaces Naturels et la société de pêche, le Conseil Municipal a sollicité des propositions de prestations de faucardage auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Les interventions suivantes sont programmées :

> **Première zone : zone de proximité dédiée à la pêche à la truite**

Intervention : début avril => Surface de faucardage précoce = 2 ha

Puis 2 interventions entre début avril et mi-mai



Distance minimale par rapport aux berges ouest et nord : 40m

> **Deuxième zone : surface totale dédiée à la pêche (6 ha)**

Période : mi-juin (période préconisée par les professionnels de faucardage)

L'offre présentée par l'entreprise PERRIN de MORESTEL a été retenue pour cette

campagne pour un montant maximum de 21 750€ HT, avec une proposition qui privilégie l'arrachage de la végétation invasive.

Ces différentes interventions permettront de tester l'arrachage des herbes sur l'étang à différentes périodes de l'année.